

# Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus  
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h,  
le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.  
Téléphone : 01.34.66.62.33  
Email : [mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr](mailto:mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr)  
site internet : [www.epiais-rhus.fr](http://www.epiais-rhus.fr)

**COVID-19 / Les services de la mairie sont fermés au public mais fonctionnent en mode décalé, si vous avez une demande merci de la faire par courriel via [mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr](mailto:mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr), éventuellement par téléphone en laissant vos coordonnées pour que l'on puisse vous rappeler. Pour les cas le nécessitant un rendez-vous sera fixé.**

Avril 2020

## Agenda du village

*En raison du COVID 19 et des restrictions annoncées, aucune manifestation ne peut être inscrite à l'agenda jusqu'à nouvel ordre.*

*11 mai – reprise de l'école pour les enfants de maternelle et primaire suivant les annonces du Gouvernement.*

### Commémoration 8 mai 1945

En raison du COVID 19, la commémoration pour la victoire du 8 mai 1945 **devant le monument aux Morts se tiendra mais de façon très restreinte. Le Maire déposera la gerbe devant le monument aux Morts, seul.** En outre, le pavoisement sera mis en place pour rendre hommage aux morts pour la France.

### Décès de M. Gilbert DELÉPINE

Nous déplorons le décès de M. Gilbert Delépine, de cause naturelle, âgé de 71 ans, qui habitait à Rhus. C'était un homme très solitaire, qui vivait dans une petite maison à la sortie d'Epiais en direction de Theuville. Il a été inhumé dans la concession familiale à Rhus aux côtés de sa mère ce vendredi 17 avril 2020. Plusieurs membres du Conseil municipal ont assisté à l'inhumation et le nécessaire a été fait auprès des pompes funèbres pour qu'il soit inhumé dignement et qu'il repose dans la concession familiale. Toutes les recherches menées n'ont pas permis de retrouver un membre de sa famille. Nous sommes à la recherche de tout renseignement concernant sa famille, si vous avez des informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

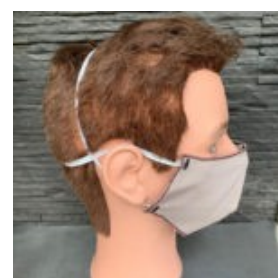
### Info école

Il a été possible d'accueillir une enfant de soignants dans notre école avant les vacances scolaires et jusqu'à la reprise, ceci grâce au volontariat de Mme Bouyssounouse, Directrice remplaçante. Nous la remercions pour cet acte citoyen et nous remercions Fabienne Ridet, agent communal pour le nettoyage des locaux. Actuellement les services de l'Education nationale mettent en place les modalités de la reprise. Nous communiquerons ultérieurement quand les choses seront fixées.



### Distribution de masques en tissu

Devant la pénurie de protections individuelles qui ne semble pas devoir s'améliorer de sitôt, et ayant quelque peu devancé le dernier discours du Président de la République, la municipalité va fournir des masques alternatifs aux habitants de notre commune.



Pour cela, je me suis adressé à un atelier artisanal qui confectionne des masques 100% coton, lavables à 60°, et constitués de 3 couches de tissu de 78 fils (norme AFNOR).

Il est recommandé de laver les masques tous les jours et de ne pas les porter plus de 4 heures d'affilée sans les nettoyer.

Ces masques seront distribués par famille, en fonction des données relevées lors du recensement de janvier/février dernier. Il est prévu de les fournir dans le courant de la semaine ou semaine prochaine.

J'espère que ce geste contribuera à vous garder en bonne santé, ce qui est ma préoccupation première croyez le bien. Pour autant, le port du masque ne nous exonère pas de respecter les distances et les gestes barrière.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Maire,  
Jean-Pierre STALMACH

### Elections municipales – 2ème tour

A ce jour, nous ne savons pas si le deuxième tour se tiendra fin juin ou si les élections seront reportées après l'été. Nous en saurons plus le 23 mai prochain. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



## Inscriptions scolaires 2020/2021

Votre enfant est né en 2017 et doit faire sa première rentrée en septembre 2020, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école.



Exceptionnellement, en raison du COVID 19, nous vous invitons à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie une copie de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Un certificat d'inscription scolaire sera établi et vous sera transmis afin de le transmettre à l'école lors du rendez-vous avec la Directrice ou l'enseignant.

Dès que vous le pourrez (après déconfinement), il vous faudra prendre rendez-vous avec la Directrice de l'école des Bosquets au 01 34 66 44 47.



## SMIRTOM du Vexin - Réouverture des déchèteries à partir du 27/04

Le SMIRTOM du Vexin rouvre ses déchèteries **à partir du lundi 27 avril.**

*Le planning et les modalités d'accès ont été adaptées en raison du COVID-19.*

**Planning et horaires d'ouverture : de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00**

Lundi & mardi : ouverture de la déchèterie de Magny en Vexin  
**Mercredi & jeudi : ouverture de la déchèterie de Marines**  
Vendredi & samedi : ouverture de la déchèterie de Vigny  
**(déchèterie fermée le vendredi 1er mai, mais ouverte le vendredi 8 mai)**

### **Usagers acceptés :**

- uniquement les communes habituelles
- uniquement les particuliers (les professionnels ne seront pas acceptés) pas d'autorisation exceptionnelle

### **Modalités d'accès :**

Chaque usager devra rester dans son véhicule pendant la phase d'attente avant d'accéder à la déchèterie.  
Contrôle visuel du badge d'accès par le gardien (respect des règles de distanciation, aucun contact)  
2 véhicules maximum sur le quai de déchargement  
Quantité limitée à 2 m3 par apport  
Accès limité aux véhicules de moins de 3.5 tonnes (remorques autorisées dans la limite d'un chargement de 2 m3)  
Temps de déchargement : 5 minutes maximum

### **Attestation de déplacement :**

Les usagers devront se munir de leur attestation de déplacement en cochant la case :  
« Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées »

Les gendarmeries de Magny en Vexin, Marines et Vigny seront informées de la réouverture.



ILLIWAP

Recevez les informations du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone grâce à l'application ILLIWAP.



**La campagne 2020 de déclaration des revenus, qui reste nécessaire en complément du prélèvement à la source, a débuté le 20 avril, avec l'ouverture du service de déclaration en ligne.**

**Déclaration papier :** Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier. Ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service. Cette année, seuls les contribuables ayant déclaré leurs revenus sur papier en 2019, recevront une déclaration papier à partir du 20 avril 2020 et ce jusqu'à mi-mai. **La date limite de dépôt des déclarations est fixée au vendredi 12 juin à 23h59** (y compris pour les français résidents à l'étranger), le cachet de la Poste faisant foi.

Vous pouvez déclarer vos revenus sur formulaire papier si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet
- elle est équipée d'un accès à un internet mais vous n'êtes pas en mesure de faire votre déclaration en ligne.

**Déclaration en ligne :** Pour déclarer vos revenus simplement, il vous suffira de vous rendre dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et de vous laisser guider.

**La date limite de déclaration pour les départements n°55 à 974/976 (zone 3) : jeudi 11 juin 2020 à 23h59**

Sur [www.impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), depuis la page d'accueil (rubrique « Particuliers ») et sans authentification vous pouvez également :

- ✓ Calculer votre impôt grâce aux simulateurs :
- simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu mis à jour chaque année,
- simulateur de la baisse d'impôts,
- simulateur de calcul de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière),
- simulateur de la réforme de la taxe d'habitation ;
- ✓ Télécharger les formulaires de déclaration ;
- ✓ Prendre rendez-vous téléphonique avec votre CFIP.

Téléchargez gratuitement l'application Impots.gouv sur votre smartphone<sup>1</sup> et vous pourrez en quelques clics :

- ✓ Consulter l'historique sur 3 ans de vos documents fiscaux (déclarations et avis d'impôt) et les transmettre sous PDF par courriel à toute personne qui le demande ;
- ✓ Consulter votre taux de prélèvement à la source ;
- ✓ Modifier vos informations (mél, téléphone, mot de passe...) ;
- ✓ Payer vos impôts et gérer vos contrats de prélèvement.

**En raison de la crise sanitaire que traverse le pays, les centres des Finances publiques n'accueillent actuellement pas de public mais la direction**

**départementale des Finances publiques se mobilise pour répondre à distance aux sollicitations des contribuables, par téléphone ou par la messagerie sécurisée sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).**

**Comment contacter les services des Finances publiques en période de confinement ?**

Suite aux consignes du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, les Centres des Finances Publiques n'accueillent pas de public.

Dans ce contexte, pour nous contacter, les usagers sont invités à :

- ✓ effectuer l'essentiel de leurs démarches et trouver les réponses à leurs questions sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;
- ✓ nous écrire via la messagerie sécurisée dans leur espace Particulier sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ;
- ✓ contacter par téléphone le 0809 401 401 (appel non surtaxé) ou leur service des impôts des particuliers (SIP) :
- ✓ SIP de Pontoise Ouest : 01.30.75.72.00
- ✓ prendre un rendez-vous téléphonique auprès de leur service des impôts des particuliers (sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) par la messagerie sécurisée ou la rubrique « Contact »).

**Prolongation des titres de séjour en raison de la fermeture de la Préfecture**

A compter du 16 mars 2020, compte tenu du contexte sanitaire et de la fermeture au public de la préfecture de Cergy et des sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles, la durée de validité des documents suivants, qui arriveraient à échéance entre le 16 mars 2020 et le 15 mai 2020, sera prolongée de trois mois au-delà de la date figurant sur le document :



- visas de long séjour,
  - titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger,
  - autorisations provisoires de séjour,
  - attestations de demande d'asile
  - récépissés de demande de titre de séjour.
- Cette mesure ne nécessite pas d'être convoqué ou de se présenter à un guichet.

En revanche, elle est applicable uniquement sur le territoire national. Il est donc déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré bénéficiant de la présente prolongation de sortir du territoire français.

**Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 5 mars 2020**

**1°) Compte de gestion 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,  
Vu le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2019, présenté par M. Jean-Pierre STALMACH, Maire,  
Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2019, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	467 132.55 €
Recettes	491 945.45 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses	109 887.41 €
Recettes	104 322.04 €

Considérant les résultats antérieurs reportés (Commune et BA du Colombier clôturé),

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est de + 318 255.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.  
APPROUVE le Compte de Gestion 2019,

**2°) Compte administratif 2019**

Considérant la clôture du BP annexe du Colombier et la reprise des résultats,  
Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 et quitte la salle,  
Sous la présidence de M. Daniel FRITSCH,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**Approuve** le compte administratif défini comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
<b>Titres et mandats émis</b>	<b>491 945.45 €</b>	<b>467 132.55 €</b>
Résultat de l'exercice	+ 24 812.90 €	
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 173 242.17 €</b>	
<b>Résultat clôture 2019</b>	<b>+ 198 055.07 €</b>	

Investissement	Recettes	Dépenses
<b>Titres et mandats émis dont 1068</b>	<b>104 322.04 €</b>	<b>109 887.41 €</b>
Résultat de l'exercice		-5 565.37 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 125 765.32 €</b>	
<b>Résultat clôture 2019</b>	<b>+ 120 199.95 €</b>	

Soit un résultat global de + 318 255.02 €  
Restes à réaliser : Dépenses Invest : 122 416.25 €  
**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.  
**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3°) Programme d'enfouissement 2020-2021 du SIERC

Vu le programme d'enfouissement des réseaux téléphonique, électrique et éclairage public, défini avec le SIERC,

Considérant qu'il reste à traiter la rue Saint Jean du n°11 au n° 40, la rue du Sausseron, du n°2 jusqu'au moulin et la route de Rhus du n° 2 jusqu'à l'entrée du hameau de Rhus, Considérant que le SIERC finance 70 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de délibérer à nouveau lorsque le montant sera connu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme d'enfouissement 2020-2021 tel que défini ci-dessus,

DIT qu'une seconde délibération sera nécessaire pour définir le montant de la participation communale,

### 4°) Extension du réseau d'assainissement rue des Bruyères : Convention de reversement de tout ou partie de la part communale de Taxe d'aménagement au SIARP

Vu le projet de division de terrains rue des Bruyères à Epiais-Rhus,

Considérant que le réseau d'assainissement (SIARP) n'existe pas sur environ 80 mètres linéaires (du n°16 au n°17 de la rue des Bruyères).

Considérant que le SIARP prenait autrefois la totalité des travaux d'extension mais ne profitait pas de la taxe d'aménagement perçue uniquement par les communes. En conséquence le Comité syndical du SIARP a décidé de ne prendre qu'à 50% le montant de ce type de travaux, le reste étant à la charge de la commune concernée.

Vu le devis établi par le SIARP pour un montant de 57 070.72 € HT.

Vu le projet de convention de « reversement de tout ou partie de la part communale de taxe d'aménagement » établi par le SIARP

Considérant que la part communale sera de 50% du montant HT soit 28 535.36 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'extension de réseau rue des Bruyères  
AUTORISE le maire à signer la convention de reversement d'une part de la taxe communale d'aménagement avec le SIARP.

DIT que le montant de la part communale sera inscrit au BP 2020

**Le jardin** c'est agréable en période de confinement, merci de respecter les horaires autorisés pour le bricolage et le jardinage (outils à moteur) en vous référant à l'arrêté préfectoral n°2009-297 du 28/04/2009.



Par ailleurs, nous rappelons que le brûlage des déchets est interdit (cf. règlement sanitaire départemental).

### Des ressources pour continuer à étudier ou se divertir pendant la période de confinement



Dans le Vexin français, la compagnie Pas d'Chichi propose sur sa page Facebook de petites histoires ; au château d'Auvers-sur-Oise des visites virtuelles ; au Musée archéologique du Val d'Oise des ressources ludiques ou scientifiques en lien avec ses expositions précédentes  
<https://www.valdoise.fr/608-le-musee-archeologique-departemental-du-val-d-oise.htm>  
D'autres contenus seront mis à disposition sur la page du musée de l'Outil.

### Participez au défi : Confinés mais aux aguets !

Chaque jour, durant la période de confinement, consacrez 10 minutes à l'observation et au comptage des oiseaux de votre jardin.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Essayez d'être le plus exhaustif possible en signalant tous les oiseaux qui fréquentent votre jardin durant ces 10 minutes (attention, on ne compte que les oiseaux posés) puis enregistrer toutes vos données sur le site de l'Observatoire !

<https://www.lpo.fr/actualites/avec-la-lpo-la-nature-s-invite-chez-vous>

### Et vous, que voyez-vous de votre fenêtre ?

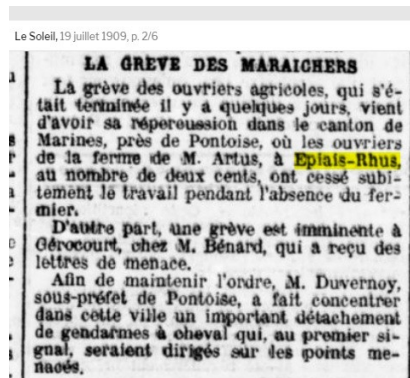
En ces temps confinés, le Parc vous propose de changer de point de vue sur votre environnement. Nature, faune, flore, bâti... tout est toujours présent : regardez-les autrement et envoyez-nous la photo de ce que vous voyez de votre fenêtre par mail [musee@pnr-vexin-francais.fr](mailto:musee@pnr-vexin-francais.fr)

Et à la fin de chaque semaine, découvrez les photos choisies pour être postées sur la page Facebook du PNR. A vos clichés !

PS : N'oubliez pas d'indiquer votre nom et le lieu de la photo dans votre mail.

### Ça s'est passé à Epiais-Rhus en 1909 !!

Il est possible de retrouver des articles de vieux journaux sur le site « *retronews* » qui permet d'effectuer des recherches à partir d'un nom de famille ou de ville... Celui-ci évoque la grève des ouvriers agricoles en 1909, preuve que certains sujets se répètent cent ans plus tard...

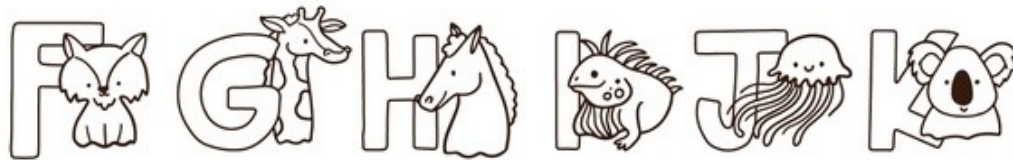


Par ailleurs, si vous aimez l'histoire et si vous avez un peu de temps, il est possible d'effectuer beaucoup de recherches sur le site des archives départementales du Val d'Oise.

POUR PASSER LE TEMPS ...

Jardinez, cuisinez, lisez, dessinez,  
observez la nature...

*Un peu de coloriage pour les petits*



*Pour occuper les méninges*

	8		4	3		9		
	3							
2				7	5	6		
			2			5	3	
		4				7		
	6	3			4			
		6	1	8				5
							8	
		1		5	9		7	

Easy

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

*En attendant le 11 mai, restez chez vous et prenez soin de vous !*